

CENTRE DE FORMALITES DES PROFESSIONS IMMOBILIERES
1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045 - SERRIS
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4

☎ 01.74.60.51.53 - Mail : agent.immobilier@seineetmarne.cci.fr

MAJ : 26/10/2021

**LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES à joindre au
[formulaire de demande de carte professionnelle](#)
[incluant la libre prestation de services](#)**

DECLARATION DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES¹ **(RESSORTISSANT D'UN ETAT MEMBRE DE L'UE OU L'E.E.E)**



ATTENTION TOUTES LES PIECES DOIVENT ETRE PRODUITES EN LANGUE FRANCAISE

DANS TOUS LES CAS

- Attestation de l'autorité compétente certifiant que la personne est légalement établie dans une Etat membre et n'encourt, même à titre temporaire, aucune interdiction d'exercer, traduction voir la CCI
- Pièce d'identité du prestataire
- Si le pays d'origine ne règlemente pas l'activité d'agent immobilier, justificatif prouvant l'exercice de l'activité concernée pendant au moins 1 an au cours des 10 dernières années précédant la prestation, traduction voir la CCI
- Attestation de garantie financière² pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du prestataire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles le récépissé est demandé, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 9 du formulaire CERFA
Traduction, voir la CCI
- Attestation d'assurance³, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, traduction voir la CCI

En cas de changement de situation :

Justificatif relatif à la modification réalisée, traduction voir la CCI

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION OU LA DELIVRANCE DU RECEPISSE DE DECLARATION
PREALABLE D'ACTIVITE : 96€
Arrêté du 10 février 2020**

¹ Cas d'une entreprise établie dans l'Union Européenne ou l'Espace Economique Européen qui preste de manière temporaire ou occasionnelle en France. La CCI compétente est celle du lieu de la prestation.

² L'attestation de garantie financière doit mentionner toutes les activités concernées

³ L'attestation RCP doit mentionner toutes les activités exercées

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier